Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N13BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°13-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Espoir Nautique Pontivyen - Subvention de fonctionnement saison 2025-2026

Vu la délibération n°09-BC29.04.25 du 29 avril 2025 relative au renouvellement de la convention d'objectifs triennale pour la période 2024-2027 avec l'association Espoir Nautique Pontivyen ;

Depuis le 1er septembre 2009, Pontivy Communauté a repris l'école de natation jusqu'alors gérée par l'Espoir Nautique Pontivyen. Ce transfert d'activité a privé l'association de ses recettes qui permettaient de financer ses activités (notamment la rémunération du poste d'éducateur sportif).

La clarification du périmètre d'activité se traduit par le versement d'une subvention annuelle, les conditions d'attribution ont été également renforcées par la signature d'une convention d'objectifs triennale entre le club et Pontivy Communauté.

A l'appui du rapport moral, sportif et financier de la saison 2024-2025 transmis par la Présidente du club et des perspectives présentées par l'association dont les éléments sont présentés ci-joint, la commission équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire du 30 octobre 2025 propose que le montant versé de la subvention soit fixé à 20 000€ au titre de l'exercice 2025-2026.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Espoir nautique Pontivyen pour l'année scolaire 2025-2026 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton